

**Mémoire de l'ACCC au Comité sénatorial permanent des affaires sociales,
des sciences et de la technologie
Ottawa, le 23 mai 2018**

L'industrie canadienne du chanvre atteint aujourd'hui plus de 135 000 acres répartis dans plus de neuf provinces canadiennes, ce qui fait du Canada un chef de file mondial de la production et de la transformation de la graine de chanvre à des fins alimentaires. À l'instar du canola, le chanvre pourrait devenir la prochaine culture auparavant négligée au Canada, étant donné que la modernisation de la réglementation que permet le projet de loi C-45 appuie la croissance et l'investissement dans divers marchés (alimentation, alimentation animale, textile et produits de santé naturels). Pour que nous puissions atteindre notre objectif de porter l'industrie canadienne du chanvre à 1 milliard de dollars d'ici 2023 et ainsi contribuer à la vision d'exportation agricole du Canada de 75 milliards de dollars, l'ACCC demande au Sénat d'adopter le projet de loi C-45 :

- Le projet de loi révisé et le règlement habilitant qui est proposé répondent en grande partie aux préoccupations que l'ACCC a adressées au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes en septembre 2017.
- La modernisation du *Règlement sur le chanvre industriel* comme le propose Santé Canada dans le cadre de la mise en œuvre du projet de loi C-45 a reçu l'appui général des producteurs de chanvre canadiens et d'autres membres de l'ACCC.

CHANVRE INDUSTRIEL : L'ESPÈCE AGRICOLE « À FAIBLE TENEUR DE THC »

Le chanvre commercial est cultivé au Canada depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur le chanvre industriel* en 1998. Le chanvre est un segment important et en rapide expansion de l'industrie agricole canadienne. Les marges de profit élevées ont attiré plusieurs nouveaux producteurs, et le nombre d'acres autorisés pour cette culture a augmenté de plus de 20 % par année depuis cinq ans, atteignant maintenant 138 015 acres. C'est une croissance impressionnante pour une culture qui a vu le jour chez des fermiers de nouvelle génération il y a moins de 20 ans.

Au cours des 19 dernières années, il n'y a eu aucun cas consigné de risque lié à la sécurité du public ou d'activité criminelle associé à la culture, à l'entreposage et à la distribution du chanvre. On peut donc affirmer qu'il s'agit d'une culture agricole sécuritaire.

Le chanvre est cultivé au Canada pour ses graines et sa fibre. Il est produit sous des licences émises par Santé Canada selon lesquelles la fibre, les semences et les graines peuvent être vendues et transformées. Le chanvre industriel canadien contient moins de 0,3 % de tétrahydrocannabinol (THC); au Canada, une culture n'est classée comme étant du chanvre industriel que si elle est issue de semences certifiées d'une variété inscrite sur la Liste des cultivars approuvés de Santé Canada. Il est bien connu que le THC est le cannabinoïde contenu dans le cannabis qui est responsable des effets psychoactifs de la plante, et qu'il est pour ainsi dire impossible d'obtenir un effet d'euphorie en consommant du chanvre industriel. Bien que sa teneur en THC soit très faible, le chanvre industriel contient une variété bénéfique de cannabinoïdes non psychotropes, comme le cannabidiol (« CBD »). Ces cannabinoïdes non psychotropes ont des utilités prometteuses sur le plan thérapeutique et des produits de santé naturels, et lorsqu'ils sont tirés du chanvre industriel, ils sont exempts de THC et présentent des propriétés médicinales supérieures à celles des cannabinoïdes synthétiques.

Généralement, le chanvre contient plus de CBD que le cannabis à forte teneur en THC (ou « marijuana »). Selon les estimations, un champ de chanvre produit plus de 12 kg de CBD par hectare. En conséquence, l'approvisionnement en CBD tiré du chanvre suscite beaucoup d'intérêt à l'échelle mondiale aux fins de la fabrication de produits de santé naturels, et le reste du monde observe l'émergence du Canada dans ce marché. Les avantages possibles pour l'économie agricole en général et le marché de l'alimentation, de la fibre, de l'alimentation animale et des produits de santé naturels et du bien-être provenant des produits dérivés du chanvre représentent une occasion unique. Jamais nous n'avons eu auparavant une possibilité agricole d'une telle ampleur et d'un tel potentiel.

PRÉSENTATION DE L'ALLIANCE COMMERCIALE CANADIENNE DU CHANVRE

L'Alliance commerciale canadienne du chanvre (**ACCC**) a été fondée en 2003 en tant qu'organisme national de représentation de l'industrie canadienne du chanvre industriel. L'ACCC fait la promotion du chanvre industriel canadien et de ses produits dérivés à l'échelle internationale, diffuse de l'information et favorise la recherche. À l'heure actuelle, elle compte plus de 360 membres, dont des fermiers, des transformateurs, des producteurs, des chercheurs, des entrepreneurs et des spécialistes du marketing.

Les modifications apportées à la réglementation canadienne en matière de cannabis qui suivront l'adoption du projet de loi C-45 permettent de soutenir la capacité des producteurs de chanvre de cultiver et de vendre d'autres parties du plant aux transformateurs autorisés. Voilà qui pourrait ouvrir une voie commerciale pour les cannabinoïdes non-psychotropes et les terpènes dérivés du chanvre, des substances qui commencent à faire l'objet d'études pour un certain nombre d'usages sur le plan de l'alimentation fonctionnelle, des nutraceutiques et des produits pharmaceutiques.

Le Canada est devenu un chef de file mondial dans la production de chanvre, et il est un important exportateur de sous-produits de la graine de chanvre. Surtout, la totalité du chanvre exporté du Canada a été transformée d'une manière ou d'une autre, ce qui crée des avantages à valeur ajoutée. En 2016, cette industrie qui emploie plus de 1 200 Canadiens a généré des exportations de plus de 145 millions de dollars. Les exportations canadiennes de l'industrie agricole du chanvre sont appelées à dépasser le milliard de dollars et à créer 3 000 nouveaux emplois au cours des six prochaines années; pour y parvenir toutefois, des investissements sur le plan de l'innovation et du perfectionnement des technologies seront nécessaires. Nos concurrents étrangers des États-Unis, de l'Europe, de l'Australie et de la Chine, notamment, s'intéressent aux débouchés qu'offre le chanvre agricole, et le Canada jouit d'une conjoncture favorable pour maximiser sa position de chef de file mondial dans ce créneau.

OBSERVATIONS DE L'ACCC À PROPOS DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE CHANVRE

Nous avons passé en revue le projet de règlement qu'a proposé Santé Canada en novembre 2017, et nous avons mené de vastes consultations auprès de nos membres et d'autres acteurs de l'industrie du chanvre. Dans le mémoire que nous avons présenté dans le cadre des consultations publiques qui ont eu lieu en janvier 2018, nous nous sommes montrés favorables au retrait ou à une diminution de la surveillance réglementaire qu'exerce

Santé Canada sur le plan notamment des vérifications des antécédents judiciaires, des pratiques agricoles et des analyses de teneur en THC. Nous nous sommes également réjouis de constater l'inclusion de notre recommandation concernant « l'utilisation de la plante entière », qui se veut une mesure importante dans la recherche de la pleine valeur de la culture du chanvre.

CONCLUSION

Pour conclure, l'industrie canadienne du chanvre appuie l'adoption du projet de loi C-45. Le règlement proposé est dans l'ensemble encourageant, même si certains détails tels que les conséquences sur les aliments, les produits de santé naturels et la culture extérieure de cannabis à forte teneur en THC méritent d'être élaborés et clarifiés. Nous vous remercions de l'invitation à comparaître devant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, et nous serons heureux de poursuivre le dialogue sur les possibilités de croissance de l'industrie canadienne du chanvre.